

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

Décret N° 85/363 DU 26/3/85
portant nomination de Monsieur SAMBA Marcel
en qualité de Directeur des Etudes et de la
Planification au Ministère de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,

LE PREMIER MINISTRE

- Vu la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019 /84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;
Vu le décret n° 77/220 du 5 Mai 1977 portant création de la Direction des Etudes et de la Planification au sein des Ministères ;
Vu le décret n° 04/856 du 7 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 04/856 du 13 Août 1984 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérimaires des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 82/595 du 10 Juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;
Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur SAMBA Marcel assistant de 1ère classe à l'Université Marien NGOUABI est nommé Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

Article 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

Article 3.— Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.— Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1985

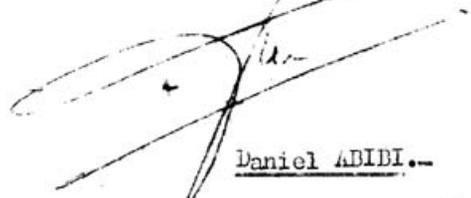
par le premier Ministre,

le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,



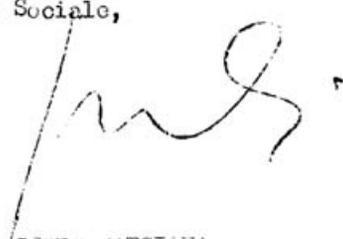
Ange Edouard POUNGUI.

Le Ministre du Travail, de l'Emploi de la
Refonte de la Fonction Publique et de
Prévoyance Sociale,



Daniel ABIBI.

le Ministre des Finances et du
Budget,



Bernard COMBO MTSIONI.



Ithi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

